

SECTION 1 - IDENTIFICATION

Nom du produit: Pargex

Utilisation: Produit pour crépis.

Fournisseur: **SYSTÈMESadex**
USINE HÉBERTVILLE-STATION
67, rue Saint-Paul
Hébertville-Station (Québec)
GOW 1T0
T +1 (418) 343-2640 | F +1 (418) 343-2952
www.adex.ca

Téléphone en cas d'urgence: CANUTEC +1 (613) 996-6666

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SGH

Cancérogénicité: Catégorie 1A
Lésions oculaires graves: Catégorie 1
Corrosion cutanée: Catégorie 1C
Toxicité pour certains organes cibles: Catégorie 1 - Exposition répétée

Pictogrammes:



Mention d'avertissement: DANGER

Mentions de danger: H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H350 Peut provoquer le cancer.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (poumons).

Conseils de prudence: P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P260 Ne pas respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs, aérosols.
P264 Se laver les mains et la peau exposée soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280 Porter des gants, des vêtements de protection, un équipement de protection pour les yeux et le visage.
P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche, ne pas faire vomir.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PARGEX

- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- P304+P340+P310 EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un médecin.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P308+P313+P314 En cas d'exposition ou d'un malaise, consulter un médecin.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale.

SECTION 3 - COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

INGRÉDIENTS DANGEREUX	NUMÉRO CAS	CONCENTRATION (%poids/poids)
Silice cristalline, Quartz	14808-60-7	30 - 60
Oxyde d'aluminium	1344-28-1	7 - 13
Carbonate de calcium	1317-65-3	7 - 13
Ciment Portland	65997-15-1	10 - 30
Hydroxyde de calcium	1305-62-0	1 - 5
Oxyde de calcium	1305-78-8	1 - 5
Oxyde de magnésium	1309-48-4	1 - 5
Trioxyde de fer	1309-37-1	7 - 13
Oxyde de potassium	12136-45-7	1 - 5

SECTION 4 - PREMIERS SOINS

- Inhalation:** Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si des symptômes se développent ou persistent.
Les poussières sont très irritantes pour les voies respiratoires supérieures, avec des symptômes comme la toux, des éternuements et de l'essoufflement. L'inhalation d'une grande quantité de ciment requiert des soins médicaux immédiats. Appeler un centre antipoison et /ou consulter un médecin immédiatement.
- Contact avec la peau:** Enlever les vêtements contaminés et rincer abondamment avec de l'eau. Les poussières de ciment, lorsqu'elles sont combinées avec de l'eau ou de la sueur produisent une solution alcaline fortement irritante et brûlent la peau (brûlures cimentaires). Ces brûlures peuvent empirer même lorsque le ciment n'est plus en contact avec la peau. Consulter un médecin immédiatement.
- Contact avec les yeux:** Rincer abondamment avec de l'eau pendant 15 minutes, ou jusqu'à ce que le produit soit complètement éliminé. Enlever les lentilles de contact si elles peuvent être facilement enlevées.
Les poussières de ciment sont fortement irritantes et peuvent causer des lésions oculaires qui peuvent être permanentes et même causer la cécité. Consulter un médecin immédiatement.
- Ingestion:** Rincer la bouche. Ne pas faire vomir.
Le ciment est fortement irritant pour la bouche, la gorge et le système gastro-intestinal s'il est avalé. Il peut y causer des brûlures, accompagnées de vomissement, de nausées et de diarrhée. Consulter un médecin immédiatement.

SECTION 5 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié:** Utiliser dioxyde de carbone, agent chimique en poudre, et mousse adéquate pour l'extinction des produits environnants.
- Produits de combustion dangereux:** Oxydes de carbone et autres gaz et fumées irritants / toxiques.
- Équipement de protection spécial / Précautions pour les pompiers:** De la fumée ou des émanations toxiques/irritantes peuvent se produire durant un incendie. Ne pas entrer dans le secteur de l'incendie sans avoir une protection adéquate. Les pompiers qui combattent un incendie devraient porter un appareil de protection respiratoire autonome avec un masque facial complet pour se protéger des produits toxiques libérés lors de la combustion. Protéger le personnel des contenants qui risquent d'éclater, d'exploser ou d'échapper leur contenu. Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. L'utilisation de l'eau peut être utile pour refroidir les contenants exposés à la chaleur et aux flammes.

SECTION 6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions personnelles, équipements de protection et mesures d'urgence:

Restreindre l'accès jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Assurez-vous que le nettoyage est effectué par un personnel qualifié. Toutes les personnes mises en cause lors du nettoyage doivent porter un équipement de protection approprié.

Précautions environnementales: Éviter le déversement dans les égouts, les systèmes d'eau ou sur le sol.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage:

Éviter la formation de poussière. Ne pas balayer à sec ou utiliser de l'air comprimé. Aspirer avec un équipement muni d'un filtre.

SECTION 7 - MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions de manipulation:

Éviter la formation de poussière. Éviter de respirer les poussières. Utiliser dans un endroit bien ventilé. Porter les équipements de protection individuelle. Bien laver toutes les parties ayant eu un contact avec le produit. Ne pas reporter un vêtement contaminé.

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Tenir à l'écart des matériaux incompatibles.

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

Conditions d'entreposage sécuritaire:

Entreposer dans un endroit sec, bien ventilé. Garder sous clef. Maintenir les contenants fermés. Entreposer à l'écart des matériaux incompatibles.

Protéger de l'humidité et de l'eau.

SECTION 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE
Limites d'exposition:

NOM	NUMÉRO CAS	ACGIH TLV	OSHA PEL
Silice cristalline, Quartz	14808-60-7	TWA (Fraction respirable): 0.025 mg/m ³	TWA (Poussière totale): 30 mg/m ³ / %SiO ₂ + 2 TWA (Fraction respirable): 250 mppcf / %SiO ₂ + 5 10 mg/m ³ / %SiO ₂ + 2
Ciment Portland *	65997-15-1	TWA (Fraction respirable): 1 mg/m ³	TWA (Poussière totale): 15 mg/m ³ TWA (Fraction respirable): 5 mg/m ³
Oxyde d'aluminium	1344-28-1	1 mg/m ³	TWA (Poussière totale): 15 mg/m ³ TWA (Fraction respirable): 5 mg/m ³
Hydroxyde de calcium	1305-62-0	5 mg/m ³	TWA (Poussière totale): 15 mg/m ³ TWA (Fraction respirable): 5 mg/m ³
Oxyde de calcium	1305-78-8	2 mg/m ³	5 mg/m ³
Oxyde de magnésium	1309-48-4	10 mg/m ³	15 mg/m ³
Trioxycide de fer	1309-37-1	5 mg/m ³	10 mg/m ³

* La norme correspond à la poussière ne contenant pas d'amiante et dont le pourcentage de silice cristalline est inférieur à 1 %.

ACGIH: American Conference of Government Industrial Hygienists.

OSHA: Occupational Safety & Health Administration.

PEL: Permissible Exposure Limits (Limites d'exposition admissibles).

TLV: Threshold Limits Value.

TWA: Time Weighted Average.

Mppcf: Millions of Particles Per Cubic Foot of air.

Contrôles d'ingénierie appropriés:

Contrôler les concentrations dans l'air afin qu'elles soient sous les limites permises (PEL / TLV).

Assurer une ventilation adéquate, spécialement dans les endroits confinés.

S'assurer que les douches oculaires, les douches de sécurité et les zones de nettoyage sont près du poste de travail.

Mesures de protection individuelle:

Peau	Porter des gants et des vêtements protecteurs couvrant tout le corps afin d'éviter le contact avec la peau. Se laver soigneusement les mains, les ongles et le visage après manipulation. Nettoyer les vêtements avant de les réutiliser.
Yeux / Visage	Porter des lunettes de sécurité, ne pas porter des lentilles de contact. Porter un masque facial pour prévenir l'exposition aux poussières.
Voies respiratoires	Porter un équipement respiratoire à filtre de particules approuvé. Consulter le fabricant de l'appareil respiratoire pour déterminer l'équipement nécessaire.

SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence:	Solide, de gris à beige
Odeur :	Sans odeur
Seuil olfactif:	Non disponible
pH :	Environ 11-12
Point d'ébullition (°C) :	Non disponible
Point de congélation (°C) :	Non disponible
Point d'éclair:	Non disponible
Taux d'évaporation (n-BuAc = 1) :	Non disponible
Inflammabilité (solide, gaz):	Non disponible
Limites supérieure/inférieure d'inflammabilité:	Non disponible
Température d'auto-inflammation:	Non disponible
Température de décomposition:	Non disponible
Pression de vapeur :	Non disponible
Densité de vapeur (Air = 1) :	Non disponible
Densité (g/ml) :	Non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non disponible
Viscosité:	Non disponible
Solubilité dans l'eau (20 °C) :	Mélange

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité:	Le produit est stable dans des conditions normales d'utilisation.
Stabilité chimique:	Le produit est stable dans les conditions de manipulation et d'entreposage recommandées.
Risque de réactions dangereuses	Aucun connu.
Conditions à éviter:	Éviter le contact involontaire avec l'humidité et l'eau.
Matériaux incompatibles:	Matières comburantes fortes, acides, etc.



Produits de décomposition
dangereux:

Aucun lorsqu'utilisé dans les conditions de manipulation et d'entreposage recommandées.

SECTION 11 - DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Information sur les voies d'exposition possibles

Inhalation: Peut causer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer le cancer.
Contact avec la peau: Peut causer une irritation de la peau et brûlure chimique.
Contact oculaire: Peut causer une irritation des yeux et brûlure chimique.
Ingestion: Peut être dangereux si ingéré.

Toxicité aiguë

Silice cristalline, Quartz:
(CAS # 14808-60-7)

Est considérée cancérigène pour l'homme.
CIRC classification: Groupe 1 (cancérigène pour l'homme).
(Centre International de Recherche sur le Cancer)

ACGIH classification: A2 (suspecté cancérigène pour l'homme).
De plus, la silice cristalline peut entraîner une affection pulmonaire connue sous le nom de silicose après une longue période d'exposition à des poussières contenant de la silice cristalline. L'utilisation d'un équipement respiratoire approuvé par NIOSH doit être utilisé lorsque vous travaillez avec ce produit.

IDLH = 50 mg/m³
(Immediately Dangerous to Life or Health concentration - NIOSH)

Carbonate de calcium:
(CAS # 1317-65-3)

DL₅₀: Rat (Orale) = 6450 mg/kg

Oxyde de calcium:
(CAS # 1305-62-0)

DL₅₀: Rat (Orale) = 7340 mg/kg

Ciment Portland :
(CAS # 65997-15-1)

Provoque des lésions oculaires graves et des brûlures chimiques de la peau.
Provoque une irritation des voies respiratoires, de la peau et des yeux.

IDLH = 5 000 mg/m³
(Immediately Dangerous to Life or Health concentration - NIOSH)

SECTION 12 - DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité: Non disponible
Persistance et dégradabilité: Non disponible
Potentiel de bioaccumulation: Non disponible
Mobilité dans le sol: Non disponible
Autres effets nocifs: Non disponible



SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Élimination des résidus: Éliminer conformément aux règlements locaux, provinciaux et fédéraux applicables.

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport terrestre - UN/DOT: Non régulé
Transport maritime - IMDG: Non régulé
Transport aérien - IATA: Non régulé

SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Canada Consulter la Section 2 pour la classification appropriée. Ce produit a été classifié conformément aux critères de risques énumérés dans le Règlement sur les produits dangereux.
Consulter la Section 3 pour les ingrédients de la LIS (Liste intérieure des substances).

États-Unis Information TSCA (Toxic Substances Control Act) : Se référer aux ingrédients de la Section 3.
Information OSHA (Occupational Safety & Health Administration) : Ce produit est régulé conformément à OSHA (29CFR).

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

L'information fournie dans cette FDS est exacte à notre connaissance. Étant donné que certaines des informations utilisées pour préparer ce document proviennent des informations fournies par nos fournisseurs, et parce que nous n'avons aucun contrôle sur les conditions de manipulation et d'utilisation, nous n'assumons aucune responsabilité et déclinons toute responsabilité pour les effets nocifs pouvant être causés par l'achat, la revente, l'utilisation ou l'exposition à notre produit. Les clients et les utilisateurs doivent se conformer à toutes les lois, règlements et ordonnances applicables en matière de santé et de sécurité. Tous les matériaux peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisés avec prudence.

Date de préparation: 26 Mars 2018

Date de révision: 10 Juillet 2019.